L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. | NOUVELLE-ORLEANS MERCREDI MATIN, 6 OCTOBRE 1875. | 49me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 6 OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par S. Guinault, rue Moreau, entre Esplanade et Paix—meubles.

Par Placide J. Spear, coin Bourbon et Conti, vente continuée de gages non retirés.

Par D. E. Morphy & Son, au No 56 de la rue Peters, beurre, graisse et jambon; sur la Levee, au pied de la rue Poydras, jambons et beurre.

MM. D. E. Morphy & Son annonceront, très prochainement, 300 colis esprits pûrs, eau de cologne, whisky, eau-de-vie et genièvre.

Produits de l'Ouest.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

SPECTACLES.

Mercredi, 6 octobre 1875.

ACADÉMIE—A midi et le soir. Les Troubadours de Saulsbury.

La question de la tare du sucre.

Dans sa séance de lundi soir, après une discussion prolongée, la Chambre de commerce a refusé d'élever la tare du sucre de 10 à 12 pour cent, comme le proposait le rapport du comité précédemment publié, elle a simplement adopté la résolution suivante :

Résolu que la Chambre de commerce recommande que la tare sur les fûts de sucre de la Louisiane soit à l'avenir fixée au poids réel des dits fûts.

Résolu que cette Chambre recommande aussi aux planteurs de la Louisiane de marquer sur leurs fûts de sucre la tare réelle avec leurs noms et ceux de leurs localités.

En 1868, la Chambre de commerce avait adopté un rapport qui recommandait de fixer la tare à 12 pour cent, mais cette recommandation n'avait pas reçu son application.

En 1872, la Chambre avait adopté la résolution suivante de Mr Bussey :

Résolu que le taux de 10 pour cent pour la tare sur le sucre de la Louisiane soit discontinué après la saison actuelle, et que le poids réel des boucauts soit marqué dessus avant qu'ils soient remplis, ce qui constituera la tare allouée après le 1er octobre prochain 1873.

Il paraît que cette résolution n'a pas eu plus d'effet que la première, et la tare de 10 pour cent a continué à prévaloir. De nouvelles réclamations s'étant produites en 1874, la question reparut devant la Chambre qui la référa à un comité, mais rien ne fut fait. Enfin, en juin 1875, le sujet fut de nouveau soumis à un comité et l'on a vu plus haut la solution à laquelle la Chambre s'est arrêtée.

Cette solution semble devoir être acceptable aux deux parties intéressées, puisque d'une part, les Chambres de commerce de Memphis, Cincinnati, Atlanta et autres demandaient que la tare fût fixée soit à 12 pour cent soit au poids réel, et que de l'autre, les planteurs de Ste-Marie, tont en refusant d'accorder 12 pour cent, et en protestant contre tout changement actuel, s'engagent dans leurs résolutions à marquer le poids réel sur leurs fûts avec leurs adresses. On prétend, cependant, que cette méthode est une source de réclamations continuelles et qu'elle est d'une application difficile. Un essai loyal pourrait seul montrer si cette assertion est exagérée.

Les arguments en faveur d'une modification dans le taux actuel de 10 0/0, ont été suffisamment exposés dans les documents qui nous avons publiés et nous croyons inutile de reproduire les discours prononcés à l'appui des conclusions du rapport. Nous rappellerons seulement que les défenseurs de la proposition, prétendaient que le sacrifice apparent que ferait les planteurs en accordant deux pour cent de plus pour la tare, serait plus que compensé par une amélioration dans les prix qui résulterait de la faveur que vaudrait aux sucres de la Louisiane une pareille concession. C'est, en effet, une loi du commerce qu'une plus grande concurrence occasionne une hausse dans les prix ; c'est encore une règle que le prix de détail et les charges et frais qui grèvent le produit depuis sa sortie des mains du producteur jusqu'à son arrivée dans celles du consommateur, sont les éléments qui déterminent le prix primitif d'achat.

Mais ces raisons n'ont pas paru convaincre les planteurs qui semblent se considérer comme en butte à une exploitation irréfléchie. Leurs objections ont trouvé un habile et éloquent avocat en Mr. John F. Wyche, qui, après avoir été planteur luimême, est, depuis une année, courtier de sucre. Nous reproduisons la plus grande partie de son discours qui contient une exposition claire et lucide de la question.

DISCOURS DE MR. JOHN F. WYCHE.

Cette question de la tare du sucre n'est pas nouvelle. Après de nombreuses consultations et des essais réitérés, on a adopté la tare de 10 pour cent comme le taux le plus équitable pour tous les intéressés, et cela, à une époque où les boucauts étaient tous faits sur des cercles de 30 et 31 pouces au lieu de cercles de 32 et 34 pouces actuellement en usage, et cette coutume, bien établie, n'a donné lieu à aucune plainte jusqu'à tout récemment.

Un examen attentif démontrera que 10 pour cent couvrent la tare réelle et, en même temps, on verra que le planteur ne reçoit pas un cent pour un fût qui lui coûte de $3 50 à $4 50 pièce, et qui a encore de la valeur quand le sucre en a été retiré. A Cuba, le planteur reçoit pour chaque fût $5 50; le fût y est fabriqué en chêne et est conséquemment plus lourd que le nôtre qui est en cypre, ce qui fait que le planteur cubain peut bien allouer 12 pour cent. Si on pouvait adopter une méthode loyale et équitable de connaître la tare réelle, je serais en faveur de cette partie du rapport, mais je sais que cela donnerait lieu à des difficultés qui, dans mon opinion, ne sauraient être surmontées.

Je ne puis appuyer l'élévation de la tare à 12 pour cent, parce que ce n'est pas juste pour le planteur qui a déjà commandé ses boucauts pour la saison actuelle; et parce que cela encouragerait la fabrication de boucauts d'un poids frauduleux—mal dont se plaignent les défenseurs de ce rapport. Si la tare réelle pouvait être adoptée, sans exposer le planteur à des récriminations sur son intégrité, à raison de l'exactitude du poids de ses boucauts, et son facteur à des réclamations, à cause de l'impossibilité de vérifier le tant pour cent réel de perte par absorption, je serais en faveur de cette méthode.

Je consentirais à laisser l'acheteur jouir du bénéfice de l'excédant fractionnel en poids. On accorde cinq livres en sus de la tare de 10 pour cent pour les morceaux de cannes et la boue y attachée qui peuvent se trouver dans le boucaut. Si le boucaut pèse 1454 livres, le planteur n'obtient pas 1440 livres mais 1445, et le résultat est le même si le boucaut pèse 1451, 1452 et 1453 livres, ce qui fait, en faveur de l'acheteur, une différence qui est fréquemment de 4 livres dans le poids de chaque boucaut, en addition à la tare de 10 pour cent et aux 5 livres susmentionnées.

Or, un boucaut en cypre fait sur un cercle de 34 pouces de plus grand en usage) avec des douves de 46 pouces de long et des fonds en pin d'épaisseur ordinaire, pèse de 135 à 140 livres et, quand il est plein de sucre de chaudière à air libre bien égoutté, il contient de 1350 à 1450 livres; et, si le sucre n'est pas bien égoutté environ 1600 livres, ce qui fait que la tare réelle sur un fût de cette grandeur estimée sur la base de 10 pour cent donne—135, 145 et 160 livres. Le même boucaut avec fonds en cypre pèse de 125 à 130 livres et contient la même quantité de sucre.

Il y a plusieurs années, les planteurs de Ste-Marie et de Lafourche résolurent d'accepter la tare réelle et marquèrent leurs boucauts, et dirent à leurs marchands de vendre sur cette base. Qu'en résulta-t-il ? Les acheteurs objectèrent et insistèrent pour avoir la tare de 10 pour cent et les planteurs durent céder. Rappelez-vous que ceci a eu lieu quand les boucauts étaient faits sur des cercles de 30 et 31 pouces, au lieu de 32 et 34.

Je ne relèverai pas encore cet autre fait que quelque bonne que soit la condition des boucauts à leur arrivée, le planteur est taxé pour frais de tonnelier, pour satisfaire au caprice de l'acheteur.

Je consentirai encore à passer sur cette loi odieuse qui fait que le sucre du planteur ne peut rester que 24 heures sur la Levée avant qu'il soit soumis à une dépense d'emmagasinage, quand, auparavant son sucre pouvait rester sur la Levée de quatre à six jours—et cela, quand la récolte de l'Etat s'élevait à trois à quatre cent mille boucauts annuellement, au lieu de 125,000 comme actuellement et quand la levée était plus encombrée qu'à présent.

Je pourrais encore continuer à reconnaitre l'emploi de la règle droite pour les mélasses au lieu du compas d'épaisseur (caliber) actuellement employé partout dans le Nord, et par l'usage duquel le planteur perd cinq pour cent, ce qui fait que les mélasses achetées ici et transportées, même après la perte causée par le transport, le coulage etc., rapportent au moins deux gallons par baril de plus que la quantité indiquée par le mesurage.

Je négligerai aussi l'habitude des grocers de ne déduire que 17 livres pour chaque baril de sucre vendu par eux quand le baril pèse en réalité de 23 à 24 livres ce qui fait qu'ils obtiennent de cette manière de 60 à 70 cents pour chacun des barils.

Je pourrais aussi fermer les yeux sur l'usage connu des marchands de marchandises sèches, de quincaillerie, de faïences etc., de faire payer l'emballage.

Un argument favori des partisans du rapport est que 12 pour cent est la tare reconnue et adoptée dans tout les Etats du Nord et que nous, en Louisiane, qui ne fournissons qu'un cinquième du sucre consommé, nous ne pouvons prétendre à dicter le taux de la tare pour notre produit, que tout le monde excepté nous est en faveur du taux de 10 pour cent et qu'à moins que nous ne fassions la concession, les acheteurs du Nord et de l'Ouest n'achèteront pas notre sucre, que nous n'aurons pas d'acheteurs pour se faire concurrence et, que nous n'obtiendrons en conséquence que des prix inférieurs à ceux que nous aurions autrement.

La fausseté de cet argument est apparente ; car, comme je l'ai déjà fait remarquer, les premières questions qui se présentent à l'esprit de l'acheteur, quand il va acheter, sont :

1° La classification du sucre,
2° La condition des fûts,
3° Le prix ; lequel est toujours réglé en conséquence des deux premières conditions.

Ensuite, les sucres et mélasses de la Louisiane contiennent plus de matière saccharine, et possèdent un bouquet particulier qui convient au commerce, ce qui fait qu'on en emploie ici et ailleurs de grandes quantités pour les mélanger avec les articles importés, dont le grain et le goût ne sont pas aussi bons. Il n'est donc nullement à craindre que nous manquions d'acheteurs pour tout le sucre et toute la mélasse que nous pourrons produire.

Mr Wyche, à propos de la résolution de la Chambre de Commerce de Cincinnati, sur l'adoption de la tare de 12 pour cent, et de l'endossement de cent grocers de cette ville qui se sont mis d'accord pour n'acheter qu'à cette condition, dit qu'il voit là une conspiration contre le marché de la Nouvelle-Orléans. L'adoption de la mesure aurait pour résultat de faire acheter les sucres sur les habitations par tous les coureurs de l'Est et de l'Ouest, au détriment ultérieur des planteurs qui n'auraient plus de marché voisin pour les guider dans leurs demandes et de nos négociants qui se verraient enlever une branche d'affaires.

Mr. Wyche termine par une péroraison qui trace un tableau peu flatteur mais, malheureusement, trop véridique de la situation actuelle de la Louisiane.

Quand je jette les yeux autour de moi et que je vois des hommes de haute réputation et d'expérience dans les affaires heureux d'obtenir des situations et des salaires qui leur donnent à peine le nécessaire pour vivre ; quand je vois le commerce de notre ville abattu et la confiance détruite ; quand je vois la propriété foncière, dans la ville et à la campagne, qui, il y a quelques années, donnait de beaux revenus aux propriétaires, actuellement invendable et devenue un fardeau ; quand je vois les jeunes gens de notre Etat ainsi que leurs jeunes sœurs—notre espoir pour l'avenir—privés du bienfait de l'éducation et élevés dans la pauvreté et l'ignorance ; quand je réfléchis à l'ancienne et glorieuse prospérité de la ville du Croissant ; quand je regarde autour de moi et que je vois la condition actuelle des représentants et des descendants des familles qui avaient fait de cette ville le Paris d'Amérique, et dont l'hospitalité réunissait jadis l'élite du monde civilisé, aujourd'hui réduite à la pauvreté, il me semble encore entendre les rires et les chants joyeux qui m'accueillaient autrefois.

Quand je navigue sur notre magnifique fleuve et ses tributaires et que je jette mes yeux d'une rive à l'autre, et que je vois les cheminées solitaires et les murailles en ruine marquant seuls les endroits où s'élevaient autrefois des palais, quand je traverse nos fertiles prairies, j'y aperçois toujours les belles fleurs dont la nature a fait don aux enfants opprimés de la Louisiane et je remercie Dieu de ce que cela au moins nous est resté.

Au nom de tous les intérêts chers à cette ville et à cet Etat, je proteste contre l'adoption de ce rapport.

Vêtements d'enfant en quantité suffisante pour répondre aux besoins de toute la ville chez C. Lazard & Co., coin Vieille-Levée et Ste-Anne.

MEETING DANS LA PAROISSE LAFOURCHE.—Nous avons reçu le compte-rendu d'un meeting tenu le 2 octobre dans la paroisse Lafourche, à Thibodeaux, sous la présidence de l'honorable George Sinclair. Ce meeting, nous regrettons sincèrement d'avoir à le constater, a adopté des résolutions contraires à la réunion d'une convention. L'honorable John S. Billieu qui était membre du comité des résolutions, a présenté un rapport de minorité. Dans la dernière législature l'honorable Billieu a été l'un des membres les plus fermes et nous le félicitons d'avoir encore cette fois, si bien compris la situation.

La réunion d'une convention devient de jour en jour plus impérieusement nécessaire, et nous sommes convaincus que si les citoyens qui assistaient au meeting de Thibodeaux avaient pu être éclairés sur la nature des intrigues que les radicaux trament dans l'ombre pour désorganiser la majorité conservatrice, ils eussent voté des résolutions toutes différentes.

Mais nous espérons que les éclaircissements qui seront donnés au comité central dans la séance du 21, amèneront l'accord sur la nécessité d'une convention, et que nos amis de Lafourche, en voyant toutes les paroisses prêtes à se faire représenter, ne resteront pas à l'écart.

C'est une grave erreur de la part des citoyens de Lafourche, de croire que les neuf dixièmes des conservateurs de l'Etat partagent leurs vues. Nous pouvons leur affirmer que c'est le contraire qui est vrai, aussi bien à la Nouvelle-Orléans que dans les campagnes.

Immense assortiment de vêtements d'enfants, de 3 à 10 ans, chez C. Lazard & Co., coin Vieille-Levée et Ste-Anne.

Louisiane.

Nous lisons dans le *Courrier des Opelousas* :

Le Comité Exécutif du parti démocrate de la paroisse Calcasieu s'est réuni le 21 septembre et a convoqué une convention pour le 6 novembre, dans le but d'élire des délégués à la Convention Démocratique d'Etat qui aura lieu le 22 du même mois, (novembre.)

Nous sommes heureux de voir la paroisse démocratique par excellence prendre l'initiative dans cette occasion importante, et nous espérons que cet exemple sera bientôt suivi par d'autres paroisses, sans attendre inutilement de plus longues discussions sur la propriété d'une semblable convention.

Si une convention n'a pas lieu avant la réunion du prochain Congrès, la question de la Louisiane, que le parti républicain avec quelques démocrates dans l'erreur, voudraient laisser dormir ou étouffer, mourra sans doute, et avec elle, un principe, ce qui entraînera plus profondément encore notre pauvre Etat dans la ruine et la dégradation, et assujettira sur nous le joug pesant que le radicalisme nous impose depuis de nombreuses années.

Nous lisons dans la *Sentinelle des Attakapas* :

La tempête qui a causé de si grands désastres sur toute la côte du Texas, s'est fait aussi sentir dans notre paroisse, comme elle l'a fait sur toute l'étendue de la côte du Golfe. Cependant nos habitants n'ont pas en trop à s'en plaindre. Il y a bien eu, par ci par là, des barrières, des cabanes de renversées ; une sucrerie même, celle de Mr. P. J. Melançon, a été complètement abattue. Les cannes ont été couchées, le coton très endommagé ; mais nous n'avons pas, heureusement, à signaler l'une de ces grandes calamités qui courbent et abattent l'énergie d'un peuple. La récolte sera encore passable cette année ; on a fait beaucoup de maïs ; des patates, des fèves en grande quantité ; le sucre et le coton promettent un apport raisonnable. Il n'y a pas lieu de trop se plaindre et se désespérer.

D'un autre côté, la santé de la paroisse est exceptionnellement bonne pour la saison. Les fièvres sont rares et point dangereuses. Après les terribles années qui se sont succédées depuis 1867 : années d'épidémies, d'inondations, de sécheresses, de troubles politiques, de ruine et de misère, celle-ci nous paraît encore comme l'aurore d'une ère nouvelle et prospère.

—Nous avons le regret d'annoncer la mort inattendue de Madame Jules Olivier, née DeBlanc, qui fut, comme mère, comme épouse, comme membre de notre société, l'une des femmes les plus respectables et les plus respectées que nous ayons connues.

Le meilleur et le plus bel assortiment de vêtements d'enfant qui ait jamais été reçu à la Nlle-Orléans se trouve chez C. Lazard & Co., coin Vieille-Levée et Ste-Anne.

LE GALVESTON NEWS. — Nous voyons dans un des derniers numéros de ce journal que ses propriétaires sont actuellement MM. A. H. Belo, D. C. Jenkins et John J. Hand, associés sous la raison sociale A. H. Belo & Co. Mr Jenkins, qui a charge de la rédaction du *News*, est un écrivain de talent, un érudit et un penseur. Il a été un de nos collaborateurs les plus estimés, à l'époque où l'*Abeille* avait une partie anglaise et il a été l'un des principaux rédacteurs du *Delta*, avant la guerre de sécession et, plus tard, de l'*Abeille*, du *Crescent* et du *Picayune*. Nous saisissons cette occasion de présenter au *Galveston News* et à son rédacteur en chef nos meilleurs souhaits pour leur succès.

DÉPART POUR LA CALIFORNIE.—Une de nos ex-cantatrices d'opéra qui, après avoir rempli avec talent et succès sous la direction de Mr. Calabresi, l'emploi des fortes chanteuses (Stoltz) s'était livrée à l'enseignement du chant et avait formé un grand nombre de bonnes élèves, madame Zeiss-Dennis, nous quitte demain, pour aller se fixer à San Francisco, en Californie. Nous ne doutons pas qu'elle n'y obtienne un grand succès comme cantatrice de concert et comme professeur, car elle saura promptement se faire apprécier par sa belle voix et son talent de chanteuse.

Le docteur F. H. Dennis, mari de cette artiste, qui s'est fait connaître ici, depuis plusieurs années, comme un praticien consciencieux et habile, compte se livrer à l'exercice de sa profession à San Francisco. Nous leur souhaitons à tous deux un bon voyage et une réussite complète dans la terre de l'or.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Les "Troubadours" font décidément sensation à l'Académie, car le nombre des spectateurs semble grossir chaque soir. Nous supposons, non sans raison, que Mr Bidwell est satisfait de posséder à son théâtre les "Troubadours" parce que d'une part il profite de recettes fructueuses, et que de l'autre, il acquiert la certitude qu'il a réussi à se conformer au goût de ses habitués. Troubadours deux fois aujourd'hui, en matinée et en soirée, Troubadours demain, enfin Troubadours jusqu'à samedi, après quoi est annoncée la troupe de pantomime de Jack & Gill dont fait partie la célèbre Léona Dare, l'équilibriste merveilleuse, qui nous assure-t-on, nous revient de la Californie encore plus téméraire que l'an dernier. Nos lecteurs ont dû remarquer la modération que nous apportions dans nos comptes-rendus des prodigieux tours qu'elle exécutait sur le trapèze, et cela, parce que nous craignions toujours que trop d'éloges ne l'entraînassent à tenter des tours qui auraient pu lui coûter la vie. Nous espérons que son audace aura des bornes et qu'elle obtiendra ici le même succès qu'elle a rencontré dans toutes les villes qu'elle a visitées cette année.

LE DRAME DU PÉTROLE.—Le *Brashear News* contient ce qui suit :

Nous regrettons d'apprendre la mort de la jeune belle-fille de Mr Lewis, causée par l'explosion d'une petite burette d'huile de charbon. Il paraît que cette petite fille, pour allumer du feu dans le fourneau s'est mise à verser de l'huile sur le bois ; il restait un peu de feu et l'huile s'enflammant, la burette a fait explosion. La pauvre enfant a été si terriblement brûlée qu'elle est morte le jour suivant.

Nous répéterons encore que le pétrole et toutes les huiles volatiles sont plus dangereuses que la poudre. C'est donc le devoir des parents et des maîtres et maîtresses de maison de mettre en garde les enfants et les domestiques contre l'emploi imprudent d'un aussi dangereux liquide.

BITTER DES ARABES.— Ce bitter hygiénique perfectionné extrait de plantes toniques et vivifiantes distillées avec d'excellentes eaux-de-vie, est une liqueur à la fois agréable et bienfaisante. Comme agent efficace à réparer l'organisme, le bitter des Arabes n'a pas de supérieur : la grande consommation qui en est faite l'atteste surabondamment. Bon préservatif contre les épidémies dans les temps chauds, il sert également à faire renaître l'appétit et à dégager les voies digestives qui, par trop souvent, sont la cause de beaucoup des maux, lorsqu'elles ne sont pas bien réglées. MM. Vergnole et Vincens en sont les agents.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Rapport mortuaire.

Pendant la semaine qui a fini dimanche 3 octobre à 6 heures du soir, il est mort 129 personnes, dont 34 de la fièvre sous les spécifications suivantes : 10 de la fièvre congestive, 1 de la fièvre intermittente, 7 de la fièvre scarlatine, 9 de la fièvre d'infection (malarial) et 7 de la fièvre jaune. Eu égard à la saison où nous sommes, commencement d'octobre, et à la température actuelle qui est chaude et humide, nous devons considérer l'état sanitaire de la Nlle-Orléans, comme comparativement satisfaisant. La petite vérole a entièrement disparu.

Conversion.

Dans sa séance de lundi dernier, le bureau de liquidation a converti pour $884.804 10 de bons dont voici l'exposé en détail :

J. S. KENNEDY & CO.

381 bons de levée 6's, avec coupons	$389,260 00
774 bons de levée 8's, avec coupons	387,900 00
5 bons de la dette flottante, avec coupons	5,050 00
10 bons du N. O. et G. N. Railroad, avec coupons	10,300 00
6 bons du pénitencier, avec coupons	6,140 00
10 bons du B. R., G. T. et O. Railroad, avec coupons	10,179 10
27 bons du N. O. et Nashville Railroad, avec coupons	27,405 00
18 bons, secours du Trésorier d'Etat, avec coupons	9,270 00
66 bons de l'acte 15 de 1866	40,170 00
Grand total	$884,804 10

Bien qu'il y eût encore de fortes sommes de bons entegistrés, le bureau n'a pas voulu pousser plus loin ses opérations et s'est ajourné au 13 octobre.

Dans cette séance on a lu une lettre de l'avocat-général où il donne son opinion sur la question de la consolidation des bons dont les coupons sont détachés ; il dit que cette objection est insoutenable et que l'absence d'un ou de tous les coupons ne peut affecter en rien la validité des bons.

Cour Criminelle Supérieure.

La cour a tenu séance hier, l'avocat-général et l'avocat de district étant présents.

Les jurés, arrêtés pour mépris de cour en ne répondant pas à la sommation de comparaître, ont été punis suivant le degré de leur délit, par l'amende ou l'emprisonnement.

Mr Chas. Lowell, poursuivi pour quelques infidélités postales, et qui avait demandé la veille à être immédiatement jugé ou envoyé en prison attendu qu'il ne voulait plus fournir caution, est revenu hier sur sa détermination et préférant l'air libre à celui qu'on respire à la geôle, s'est contenté de demander que son affaire fut séparée de celle des autres défendeurs, Dubuclet, Antoine, etc....

L'avocat-général A. S. Field a été fort peu aimable pour l'ancien maître de poste, et lui a dit sèchement qu'il fixerait son affaire quand cela lui conviendrait. Il a quitté l'audience immédiatement après comme pour montrer qu'il ne ferait aucune concession sur ce point. Mr Lowell se levant alors a représenté à la cour que pendant ce délai il sera télégraphié dans toute l'Amérique que Charles W. Lowell a commis un vol au détriment de la poste, ainsi que cela est rapporté dans l'information enregistrée à la cour contre lui par l'avocat-général. Et s'animant de plus en plus, il s'écrie : et je dis à A. P. Field qu'à l'époque où il déposa cette information au greffe de la cour, il enregistra une fausseté et qu'il le savait bien.—C'est ce qu'il faudra voir.

Accusé d'incendie.

Il y a quelques jours, le feu prit à la grocerie de J. T. Brown, rue Bienville près Tonti. On supposa alors que ce feu était l'œuvre d'un incendiaire, sans que néanmoins personne fut désigné comme auteur de l'incendie. Mais depuis les soupçons ont fait du chemin et ils planent aujourd'hui sur le propriétaire même de l'établissement, Brown. Mr. Robert Dalton a été le premier à découvrir quelque chose de sérieux à ce sujet et sa conviction devenant toujours plus forte, il a fini par faire devant le juge Staës un affidavit, accusant d'incendie J. T. Brown. Un mandat d'arrêt a donc été confié aux officiers Pecora et Cain, qui n'ont pas perdu leur temps à le mettre à exécution, car hier vers les 10 heures du matin, ils avaient empoigné l'oiseau et l'avaient mise en cage à la geôle du 3ème precinct.

Un pauvre bébé abandonné.

Hier matin vers les 6 heures, l'officier Garlick, du second Precinct, a trouvé au coin des rues Howard et Erato un panier contenant un enfant mâle blanc, âgé d'environ 15 jours et bien enveloppé de linge. L'officier a ramassé le panier et l'a porté avec son contenu à la station du second Precinct. Là il a été remis à Mme Sarah White, demeurant rue Erato, entre les rues Freret et Howard, qui a consenti à se charger de l'enfant jusqu'à ce que les Pères de la ville, qui doivent pourvoir au salut des bébés, aient pris une détermination à l'égard de celui-ci.

Réunion des médecins, au sujet de l'Acide Phénique.

Nous sommes priés d'annoncer que les membres du corps médical doivent se réunir de nouveau ce soir, à sept heures, à l'amphithéâtre de l'Ecole de Médecine pour en tendre le rapport du comité sur l'emploi de l'acide phénique, nommé à la séance de mercredi dernier. Nous rendrons compte de cette séance.

L'incorrigible jeune homme.

On se rappelle que le 27 août un jeune garçon, nommé Adolph Heinn, fut arrêté sur l'accusation d'avoir obtenu de l'argent par de fausses représentations. Alors il exploitait les bills de connaissement. Il fut traduit devant le juge Evans et relâché sous caution. Mais il ne fut pas plus tôt dehors qu'il se mit de nouveau à faire de l'industrie, en changeant toutefois sa branche d'opérations. Il avait abusé des capitaines de bateaux à vapeur; il voulut jouer le même jeu avec les capitaines de navires en exploitant le télégraphe. Après avoir soustrait quelques missives en blanc, il les remplissait et les portait à leurs adresses respectives en en demandant le prix. Nous reproduisons une de ses dépêches pour donner une idée de son imaginative.

Liverpool, 1er octobre 1875.

Navire L. L. Sturgess, capitaine un tel,

Le second de votre navire est ici et va au Hâvre. Il dit que votre navire partira pour New York le 30 octobre. Je vous prie de me faire une réponse immédiate.

Votre, etc....

Il alla ensuite trouver le capitaine du navire Mary C. Riggs et lui présenta une dépêche semblable en lui demandant $1.50 pour le cout de la missive.

Mais pour cette fois le capitaine ne s'y laissa pas prendre. Il lui répondit que ceux qui avaient besoin de ces renseignements devaient en payer les frais. Le jeune homme, nullement découragé, se rendit à bord d'un autre navire pour user du même artifice. Mais il fut aperçu par le capitaine du Riggs qui se hâta de le suivre. Le jeune homme s'en étant aperçu s'esquiva au plus vite, mais non sans avoir exigé 10 cents de chacun des matelots comme droits de Douane.

Les deux capitaines se transportèrent immédiatement à la station centrale pour informer la police de ces tours de passe-passe. Le capitaine Malone ayant reçu leur déposition, envoya à la recherche de Heinn l'officier Stolenburg, qui trouva notre vaillant jeune homme chez lui et l'amena au corps-de-garde, où il est maintenant sous la surveillance particulière du geôlier.

Affaire des professeurs d'école.

Le comité sur les professeurs des Ecoles Publiques s'est réuni hier et a agité la question de savoir s'il fallait admettre les rapporteurs de la presse pendant les délibérations de cet auguste aréopage. On cite deux membres du comité comme ayant soutenu l'affirmative, un blanc et un homme de couleur, Mr Shaw et Mr Dumont. Mais les autres n'ont pas été de cet avis et la délibération a eu lieu à huis clos. On n'en sait pas moins qu'une douzaine d'institutrices, de celles qui avaient été mises de côté, ont été réintégrées.

Organisation d'un club conservateur de couleur.

Un nombre considérable de gens de couleur se sont réunis dans la salle de la rue Claiborne, entre les rues Commune et Gravier, samedi soir, 3 du courant, afin d'organiser un club de couleur auxiliaire pour le 3e ward. Le meeting a été appelé à l'ordre par le président, Mr Wm. J. Steptoe qui a dit qu'il était temps pour les conservateurs de couleur de commencer l'œuvre de l'organisation, afin de pouvoir marcher en phalanges solides dans la campagne prochaine, et d'aider le parti démocrate à délivrer la Louisiane de la domination des voleurs officiels.

La harangue de Mr. Steptoe a été accueillie par de grands applaudissements. Le président a nommé les comités suivants :

Finance — MM. P. C. David Je. Alf. Johnson et Wme. Davis.

Constitution et règlement — Joseph Smith, Octave Gonther et A. Armory.

Sur motion d'A. Johnson, les résolutions suivantes ont été passées à l'unanimité.

Résolu que ce club soit connu comme club auxiliaire de couleur du parti conservateur du troisième ward.

Résolu que les remerciements du club sont offerts à l'Hon. E. A. Burke pour sa bienveillance envers le Club.

Résolu que nous invitons tous les hommes de couleur qui sont las des vols et oppressions, des faussetés et des violations de promesses du parti radical, à s'unir à nous pour établir de semblables organisations dans leurs wards respectifs.

Quelque soixante hommes de couleur ont signé le rôle du Club et le meeting s'est ajourné sujet à l'appel du président.

Conseil de Ville.

Réunion hier à midi, sous la présidence du maire.

L'administrateur Pilsbury fait son rapport sur la collection des taxes. Total reçu en septembre $158,732 37.

Le rapport mensuel réuni de l'administrateur des comptes publics et de l'administrateur des finances, accuse au 31 août une balance de $47,951 71 et une recette de $231,297 83. Total $279,279 83. Débours $227,565 09. Balance au 30 septembre $51,714 74.

Diverses allocations sont votées pour les pompiers, pour les maisons de refuge, pour loyers, pour l'éclairage et pour divers comptes.

LE QUATRIÈME DISTRICT DE DRAINAGE.—M. Burke, pour le comité général, présente un rapport qui sera inséré dans les minutes du Conseil.

Ce rapport donne les raisons pour lesquelles l'ordonnance sur le Quatrième District de drainage ne peut être rappelée conformément à la pétition des citoyens.

L'ordonnance fut passée par le Conseil de 1872, suivant les actes de la Législature de 1858 et des jugements ont été obtenus qui rendraient la ville passible de dommages.

2. L'administration n'est pas responsable de l'ordonnance. Des collections considérables ont été faites et le rappel de l'ordonnance rendrait la ville responsable du montant payé.

3. Le quatrième district de drainage est le 3e district municipal de la ville qui a besoin de desséchement. Il le réclamerait plus tard, ce qui plongerait la ville dans une foule de litiges sans fin, et les propriétaires fonciers auraient à supporter de nouvelles charges.

4. Le rappel de l'ordonnance rendrait inutile le canal de communication pour le desséchement du 4e district, canal qui a coûté $250,000, et il n'y aurait plus de drainage dans des localités qui en ont grand besoin.

En outre, rappeler l'ordonnance et suspendre le travail serait priver les habitants du troisième district municipal de tous les bénéfices du drainage sans alléger leur fardeau car, sous l'odieuse loi qui donne cet important travail à la compagnie du canal du Mississippi et du Golfe les bateaux occupés maintenant à nettoyer et à creuser le canal Claiborne pour l'avantage du 4e district, seraient envoyés dans d'autres districts et la ville serait passible de dommages.

Le comité, en conséquence, tout en voulant coopérer avec les citoyens pour obtenir le rappel de cette loi nuisible, demande qu'il soit sursis au rappel de l'ordonnance jusqu'à nouvel ordre.

De Villarubia, Ulger Lauve et N. B. Phelps sont autorisés à contresigner les bons à prime.

Nombre de pétitions sont reçues et référées.

La nomination de Mr P. Malochée, comme garde-magasin, et de Jas. Murray, comme surintendant du 1er District, est adoptée.

Le Conseil s'ajourne.

Comité central de l'Union des Propriétaires.

Ce comité s'est réuni hier, sous la présidence de Mr Archibald Mitchell. Une levée de fonds est faite pour payer divers comptes.

La discussion s'engage sur les rapports de la majorité et de la minorité concernant la dette de la ville.

Wm Southmaid, Paysley, le Dr Tébault et B. B. Forman prennent successivement la parole. Mr Scanlan demande que le rapport de la majorité soit adopté. — Le Dr Tébault fait la même motion pour le rapport de la minorité.

Mr. Paysley dit que la priorité doit être accordée à la majorité.

Mr. Thimony dit qu'il ne comprend rien et il demande une explication.

Mr. Forman se lève et dit que le plan de bons à prime est absurde, que la loterie est une fraude, que les bons et les mauvais titres seront confondus dans la ronde. Mais il pense que ceux qui sont illégaux viendront d'abord et que les autres resteront à l'écart et seront toujours bons. Il présente alors, la résolution suivante comme substitut et qui est reçue par un vote de 19 contre 13.

Résolu que nous invitons le maire et les administrateurs, comme représentants du peuple à suspendre la levée et la collection de toutes les taxes d'intérêt jusqu'à ce que la propriété puisse se relever et la dette être examinée de manière que celle qui est illégale et frauduleuse soit éliminée et qu'un plan soit arrêté pour servir celle qui est honnête et légale à un taux de réduction d'intérêt sanctionné par la Législature.

Considérant, Qu'en vue des faits que la police est employée comme une armée en temps de paix pour soutenir le despotisme et qu'elle est elle-même une fréquente cause de désordre en troublant la paix et mettant en danger la vie des citoyens ;

Que les Ecoles sont prostituées aux plus viles personnes par un Bureau corrompu ;

Que le parc de ville est un paturage et que la taxe pour ce parc est une fraude et un vol.

Ce Conseil demande au maire et aux administrateurs de se mettre entre le peuple et ses oppresseurs, et de refuser d'assesser et de collecter aucune de ces taxes —que s'ils adoptent ce plan nous les soutiendrons et au besoin ferons appel aux organisations de volontaires armés de cette ville.

Mr. Forman parle longtemps sur ce sujet et il est suivi par le Dr Tébault de la minorité, qui se lève et parle avec force et éloquence contre le plan Pilsbury. Ce plan, dit-il, est un fardeau de plus sur notre population ; il dit que 13 millions de la dette viennent de bons frauduleux et que nous ne devons les payer sous aucune forme et en aucune manière.

Le débat est remis à mardi prochain.

MEUBLES.—Nous avons vu, il y a quelques jours, des meubles très nouveaux et très brillants dans une maison qui cependant ne passe pas pour très riche. Etonné de ce luxe, nous avons demandé d'où pouvaient venir ces beaux meubles, supposant naturellement qu'ils avaient été achetés à l'encan. Ils viennent de chez J. Hubbard, qui a un vaste magasin en cette ville, au coin des rues Rempart et Perdido, nous a-t-on répondu, et qui les vend à des prix d'une modicité vraiment incroyable.

Vêtements à la dernière mode pour jeunes garçons et enfants, chez C. Lazard & Co., coin Vieille-Levée et Ste-Anne.

—40—

Fièvre de marais.—Les récentes pluies qui ont inondé les plus fertiles basses terres des Etats-Unis ont non seulement causé beaucoup de désastres et de ruines, mais elles ont encore, comme on devait s'y attendre, engendré maintes fièvres de frisson, bilieuses et rémittentes et d'autres maladies d'infection. Les rayons du soleil agissant sur une végétation saturée d'eau et sur des mares isolées laissées par les eaux qui se retiraient, ont répandu les miasmes pestilentiels. Les meilleurs préventifs sont les "Hostetter's Stomach Bitters", pour lesquels, plus particulièrement dans l'Ouest et le Sud-Ouest, où l'inondation s'est fait le plus sentir, les demandes ont dépassé tout ce qu'on avait vu jusqu'à présent pour les remèdes les plus populaires. Jamais les Hostetter's Stomach Bitters n'avaient été soumis à une épreuve plus positive et jamais leurs excellents effets n'avaient été si parfaitement reconnus.

—Décédé hier, mardi 5 octobre, à midi, à l'âge de quarante-cinq ans, JEAN JOANDOT, dit SABATÉ, natif d'Assat, canton de Pau (France) et résidant d'Algiers depuis 25 ans. Ses amis et connaissances sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, mercredi. Le convoi funèbre partira de la dernière résidence à Algiers, rue Lapeyrouse, entre celles Vallette et Chesnut, ce matin à 11 heures.

—Décédé hier, à l'âge de soixante-onze ans, A. CATONNET. Ses amis et connaissances sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu ce matin, mercredi 6 octobre, à 10 heures. Le convoi funèbre partira de son dernier domicile, No 148, rue de la Douane.

—Décédée, dimanche dernier, à six heures du matin, à l'âge de soixante-quatorze ans, Mme Vve MAURICE FARGE, née Camille Barès, native de la Louisiane.

MORT

A quatre heures et demie, lundi matin, 4 octobre 1875, la mort frappa pour la première fois chez Mr Octave Himel, de la paroisse Ascension.

Elle lui ravit son plus jeune fils, JOEL HIMEL, âgé de dix huit ans, moins un mois et sept jours. Après une longue et pénible maladie, il rendit le dernier soupir en disant adieu à son père, sa mère, ses frères et sa sœur qu'il laisse inconsolables. Ses funérailles ont eu lieu à l'Eglise Ste Philomène, Labadieville, mardi, cinq octobre, à dix heures du matin.

Bureaux du Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association of Louisiana. Au No 70 de la rue du Camp.—Nouvelle-Orléans, 5 octobre 1875.—Avis est donné aux membres de cette Société de la mort de W. H. Anderson, décédé à N. w York, le 13 avril 1875; de la mort de John Boute, décédé, à Houston, le 24 avril 1875, de la mort de J. D. Loomis, décédé, à la Nouvelle-Orléans, le 27 avril 1875. Ils sont requis sans autre avis, de se présenter aux bureaux de la Société et de payer les droits d'y payer les droits chacun de ces décès d'ici au 11 novembre 1875, à 4 heures de l'après midi.

R. W. YOUNG, Secrétaire.

3 oct—au 11 oct.

BURKE & THOMPSON

GROCEURS en GROS ET IMPORTATEURS.

RUE TCHOUPITOULAS 66 et rue du Commerce 11.

Appellent l'attention du commerce en général sur leur stock vaste et des mieux assortis de groceries fraîches nouvellement reçues, telles que :

Célèbre Fabrique Star de Cincinnati. | Pêches nouvelles en boites 2 lbs. Tomates, do. Jelées de toutes sortes.

THÉS, Oolong, Sonchong, Impérial, Japan et Gunpowder.

WHISKIES, de toutes les qualités.

Par le navire français Pégase : Sardines nouvelles, Pois nouveaux, Champignons nouveaux

CHANDELLES, Procter & Gamble, Woods & Cunningham, de toutes les grandeurs à la convenance des acheteurs.

CAFES, Java, Cordova, Rio.

BEURRE, Choix de Goshen.

LARD, 75 barillets choix.

SAVON, de toutes qualités, etc., etc. 3 oct—3f

C. LAZARD. L. CAHEN

C. LAZARD & CO.,

Clothing, Hats and Furnishing Goods,

No 105 Old Levee Street, corner St. Ann, Opposite the Meat Market, New Orleans.

Habillements confectionnés et Chapeaux.

No 105 rue Vieille-Levée, coin Ste-Anne, En face du Marché à la Viande. 3 oct—6f

CHEMIN DE FER

Rue Canal, City Park et le Lac.

Les Trains partiront des rues CANAL et BASSIN, les jours de la semaine, comme suit : Après-midi—à 1, 2, 3, 4, 5 et 6 heures. DU LAC—Comme suit : après-midi 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 heures.

LES DIMANCHES.

DES RUES DU CANAL ET BASSIN—A.M.: 7, 7:40, 8:20, 9:40, 10:20, 11, 11:40, 12:20 P. M.—1, 1:40, 2:20, 3, 3:40, 4:20, 5, 5:40 et 6. DU LAC—Mêmes heures que ci-dessus jusqu'à 10 P. M.

W. YOUNGBLOOD, 2oct—6f Faisant fonctions de Surintendant.

Restaurants, Hôtels, &c.

Réouverture du

RESTAURANT LOPEZ,

Coin Canal et Bourbon

La réouverture de cet établissement aura lieu SAMEDI, 18 septembre 1875. On y servira comme par le passé des lunchs depuis 10 heures du matin jusqu'à la fermeture des théâtres. 14sept—1m

Pension française.

MME A. LAFOND prévient le public et son ancienne clientèle qu'à partir du 15 septembre elle prendra des pensionnaires au mois ou à la semaine.

Rue Bourbon, 109 sous l'Opéra. 7 sept—1m

Restaurant des Quatre-Saisons.

MR. JOHN BOSIO, propriétaire du Restaurant des Quatre-Saisons, prévient ses amis de la ville et de la campagne, ainsi que le public en général, qu'il a transféré son restaurant du No 155 de la rue de Chartres au No 111 de la même rue entre St-Louis et Conti. Il profite de cette occasion pour remercier le public et sollicite en même temps la continuation de son bienveillant patronage. Il informe en outre ses amis qu'il a des salons particuliers au premier, et des chambres meublées à louer à la semaine ou au mois. Les personnes de la ville et de la campagne y trouveront tout le confort désirable. Le restaurant sera ouvert jusqu'à minuit. 10janv—1an

Commercial Restaurant,

107......Rue de la Douane......107

MM. GERMAIN & AUGUSTE,

PROPRIÉTAIRES.

On y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat, et toute espèce de vins de choix ; tout ce qu'il faut pour les soirées, les mariages, etc. Il y a des salons particuliers au premier, des chambres élégamment meublées à louer à la semaine ou au mois, à des prix réduits. Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit. 4oct—1an

MEUBLES.

R. M. & B. J.

MONTGOMERY,

Marchands de Meubles.

Bureaux et salles d'encan, au Armory Hall, 87 rue du Camp.

Depuis la grande baisse dans les prix des meubles, nous avons acheté les assortiments de meubles les meilleurs et les plus choisis que l'on puisse trouver au SUD, comprenant des ameublements de salons, dorés et doublés de SOIE, REPS et CRIN ; ameublements de chambres-à-coucher des derniers genres et des derniers dessins ; ameublements de salles-à-manger ; meubles de bureaux et de bibliothèques ; meubles ordinaires pour habitation ; Glaces Françaises et Allemandes que nous offrons à des PRIX défiant toute concurrence aux ventes privées ou d'encan. Ayant l'intention de demeurer en ville et de continuer nos affaires, il sera de notre intérêt en même temps qu'un plaisir de contenter nos clients. Avant d'acheter ailleurs, venez visiter nos magasins. 28 mars—6m

MEUBLES.

MEUBLES! MEUBLES!

Vente pour liquidation.

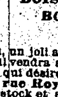

CHARLES RAYMOND, Marchand de Meubles, au No 51, rue Royale, coin Bienville, Nouvelle-Orléans, étant obligé de se retirer des affaires pour cause de santé, OFFRE DE VENDRE SON STOCK DE MEUBLES EN GROS OU EN DETAIL, à des prix très modérés.

Il a en magasin de très jolis sets de Chambre à Coucher, sets de Salon et ameublements de salle à manger en

BOIS de ROSE,
BOIS d'ACAJOU,
BOIS de NOYER,
BOIS de CHÊNE et en
BOIS d'IMITATIONS.

Aussi, un joli assortiment de Meubles Ordinaires qu'il vendra aux prix les plus réduits.

Ceux qui désirent se meubler peuvent venir au No 51 rue Royale, coin Bienville, où ils verront le stock et seront convaincus que les prix sont très réduits et raisonnables. 11 août—6m

Magasin Pontchartrain d'articles à bon marché.

Le Pontchartrain Cheap Store.

Tenu par

J. A LACROIX,

Au coin des rues Français et Victoire.

BOTTES ET SOULIERS

de toute espèce pour dames, messieurs, demoiselles et enfants.

On trouvera toujours chez moi, un assortiment complet d'articles de premier ordre offerts à des prix qui défient la concurrence.

Les acheteurs sont priés de venir examiner mon stock avant de faire leurs achats ailleurs.

Ma devise est :

Ventes rapides et légers bénéfices.

21 fév—1an

PHOTOGRAPHIES.

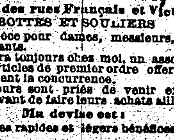

SEULEMENT $1 50

la douzaine, chez PETTY, au No 14 rue Bourbon près Canal.—Atelier de premier ordre, où le travail se fait aux prix les plus modiques et ne cède en rien à celui des autres établissements. 29 mai—1an

Entrepôt de Tapis et de Rideaux, 17 RUE DE CHARTRES, 17.

Nous venons de recevoir, par steamers et chemins de fer, d'ANGLETERRE et du NORD, un grand assortiment de NOUVEAUX GENRES de TAPIS, toutes espèces et qualités. TOILES CIRÉES, toutes qualités et largeurs, NATTES, blanches, à carreaux et fantaisie, STORES, Glands et Cordes. COUVERTURES de TABLES et de PIANOS. Baguettes d'escaliers. TOILES CIRÉES table enamel et pour meubles. RIDEAUX, dentelle et dentelle Nottingham, BROCATELLE, COTELINES, TERRIES, brochés et à raies, soie et laine, REPS et TERRIES, couleurs unies, DAMAS, anglais et allemands, LASTING satin de laine et à dessins, DRAP DE PARIS, &c., &c. Guimpe, p.t.res, cordes, franges, &c., &c. A vendre, à bas prix.

A. BROUSSEAU & SON, 3 oct—DimMerc et Sam.PF

HOTEL DE LA MARINE.

RESTAURANT FRANÇAIS.

149 Bleecker Street, NEW YORK.

Table d'hôte à midi et de 5 à 7½ heures.

CAFÉ ET BILLARDS.

A. DELAPORTE, Propriétaire.

Succ. de J. LARRU.

Les journaux français des Etats-Unis, du Canada et de la France etc., etc., sont reçus régulièrement.

Interprète et renseignements obtenus gratis. 6oct—1an.

Changement de local.

BERCIER & DE SMET,

Importateurs et seuls agents en cette ville de OTARD, DUPUY & CO., JULES ROBIN & CO., SIGNOURET FRÈRES, MARIE BRIZARD & ROGER, MAISON BILLET, &c., &c.

Ont à partir de ce jour leurs BUREAUX Au 43 VIEILLE-LEVÉE (Decatur,) magasin occupé récemment par MM. A. Carrière & Co. 3 oct—3f.

Tabac de Cuba de la Nouvelle Récolte.

40,000 CIGARES de grandeurs assorties, nouvellement retirés de la Douane et à vendre au détail et en lots à la convenance des Consommateurs, par

F. A. Gonzales & Bro.,

Coin Camp et Commune, " Canal et Passage de la Bourse. " Union et Carondelet et No 2 rue Carondelet, près Canal. 3oct—3f

ANT. CARRIÈRE, E. L. CARRIÈRE. O. CARRIERE. CHAS. J. CARRIÈRE.

A. Carrière & Sons,

Négociants-Commissionnaires,

ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE.

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux. 27sept—1an

Nouvelle-Orléans, 30 septembre 1875.

A partir de ce jour, nous nous adjoignons comme associé, monsieur CHARLES J. CARRIÈRE. La nouvelle maison sera connue sous la raison sociale de

A. CARRIÈRE & SONS, A. CARRIÈRE & CO., Enc. Royale & Douane.

Les soussignés préviennent leurs amis et le public en général qu'ils ont transféré leur maison de commerce du No 43 rue Vieille-Levée, au No 25 encoignure Royale & Douane.

3oct—1mois A. CARRIÈRE & SONS.

RICHARD FROTSCHER,

Marchand de Graines et de Graines de Jardinage de Buist,

A TRANSFÉRÉ son magasin du No 12 aux Nos 15 et 17 de la rue Dumaine, presque en face de l'ancien établissement. 2 oct—6f

Transfert de domicile.

LE Dr FAGET a transféré son domicile au coin Nord Remparts et Bayou ; l'entrée est rue des Remparts 281. 3oct—3f

AVIS.

M. le Docteur F. FORMENTO est de retour en ville et a repris l'exercice de sa profession. Domicile : 307, rue des Remparts, 2me district. Heures de consultation : de 8 à 9 heures et de 3 à 4 heures de l'après-midi. 3oct—1m

L. C. ARNY,

A l'ancien établissement Pour la mise en bouteille, Nos 26, 28 et 30 de la rue Bienville (ancien magasin de J. A. Blaffer & Co.)

OFFRE à vendre, en bouteille, ALE, PORTER, LAGER DE ST-LOUIS, CIDRE & ALE AU GINGEMBRE, VICHY, KISSINGEN et CONGRESS WATERS. Ale draught de Philadelphie, de WM. MASSEY & CO—une spécialité.

Ale et Porter en barriques, pour les metteurs en bouteilles ; ale, porter et cidre en baril, pour le draught ; fournitures de metteurs en bouteille ; outils, bouchons, fil d'archal, étiquette aux plus bas prix. 3oct—1an

U. A. GUERINGER. C. A. CARRIÈRE.

GUERINGER & CO.

13 . . . Rue St-Charles . . . 13.

FOURNITURES POUR HOMMES, CHEMISES, BONNETERIE, CRAVATES, PARAPLUIES, ARTICLES DE FANTAISIE, &C. &C.

29 sept—1m

Avis.

LE soussigné, autrefois chez P. P. TRICOU, informe ses amis et anciens clients qu'il a ouvert un magasin de FOURNITURES POUR HOMMES au No 13 de la rue St-Charles, et espère qu'ils voudront bien lui continuer leur clientèle comme par le passé. 29sept—6f ULYSSE A. GUERINGER.

AU PUBLIC.

CHANGEMENT DE BUREAU.

CHARLES T. NASH. W. I. HODGSON.

NASH & HODGSON,

Encanteurs et agents pour la vente, &c. de Propriétés foncières.

Bureaux, No. 13 de la rue Carondelet, entre les rues Canal et Commune.

Les soussignés remercient leurs amis et le public de l'appui qui leur a été accordé jusqu'à ce jour et leur annonce que dans le courant de l'été dernier ils ont conclu des arrangements qui leur permettent, de s'occuper encore plus complètement que par le passé des AFFAIRES D'ENCAN, DE LA VENTE &C, DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, HABITATIONS, TERRES, et des ventes DU DEHORS.

Ils ont transféré leur bureau au No. 13 de la rue Carondelet, où ils se chargeront de la vente de terrains nus et améliorés, des ventes de successions et de faillites, des ventes de produits en magasin, en entrepôt, à bord de navires ou en douane ; des ventes de coton avarié et de cargaison, des ventes d'assureurs, de gardiens du port et pour le compte de qui il appartiendra ; des ventes d'actions, de scrip, de meubles, d'animaux, &c.

Ils espèrent, par leur zèle, mériter un patronage aussi généreux que celui dont ils ont toujours été honorés.

CHARLES T NASH. 3 oct—7f. W. IRVING HODGSON.

C. CAVAROC & SON,

AGTS.,

30 RUE DECATUR.

Agents de J. Freyche, Bordeaux.
" G. Servat, "
" Cocq Père & Fils, Cognac.
" Achille Petit,
" R. Délézinier,
" Fenwick de Constans & Cie., Reims.

En magasin et à vendre par les soussignés :

200 BARRIQUES vin rouge, Côte de Clairac, 1,800 caisses vin rouge, St-Loubès & Ste Eulalie,
50 barriques vin rouge, Côte de Bourg, Montferrand,
25 Côte de Fronsac,
50 Margaux, St-Julien, St-Emilion,
100 Léoville,
500 caisses vin rouge, Léoville, Margaux, St-Julien, St-Estèphe, St-Emilion, Pontet Canet,
75
50
75
50 caisses vin rouge, Château Lafite, Château Margaux, Gruaud Larose,
50 caisses Château Lafite, mis en bouteilles au château.
100 Château Margaux, au château.
300 caisses vin blanc, Château de Cursan,
200 caisses vin blanc, Graves, Sauterne, Bommes, Latour Blanche,
50 caisses Château Yquem, mis en bouteilles au château,
muscat, Noilly, Prat & Cie, vermouth,
1300 paniers huile Planciol,
1000 paniers champagne L. Roederer,
60 futailles Cognac, R. Délézinier,
50 Achille Petit, 1810
25 Cocq Père & Fils, 1802,
50 caisses G. Servat,
100 R. Délézinier,
100 caisses liqueurs assorties, Marie Brizard,
50 caisses Bourgogne, diverses marques,
50 Kirsch, E. Pernod,
20 barriques vin blanc, Château de Cursan,
75 barils vin blanc, Château de Cursan,
25 demi-barriques vin blanc, Bommes-Sauternes,
20 paniers champagne, Fenwick de Constans & Cie.,
8 boucauts ficelle française.

Bouchons de toutes qualités—bouteilles vides, Porto, Madère, Sherry, &c., &c.

1 oct—3f C. CAVAROC & SON, Agts.

Dépôt du Bitter des Arabes,

73......Rue DECATUR......73

Les BITTERS ARABES sont supérieurs tous les autres. Ils renferment des principes qui stimulent doucement et tonifient l'estomac en facilitant aussi la digestion. C'est un breuvage à la fois agréable et bienfaisant qui règle et calme le système nerveux. Ce Bitter est en même temps un apéritif excellent pour les estomacs faibles et délicats, et en faisant usage on combat efficacement la dyspepsie.

VERGNOLE, 19sept—1an Propriétaire.

Demande.

UNE BONNE D'ENFANT trouvera à s'employer immédiatement en s'adressant au No 29 rue de Chartres, ou au No 135 rue de la Douane. On préférerait une Allemande ou une Allemande. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. 2 oct—3f

Demande.

UNE dame déjà âgée, pouvant donner des LEÇONS d'anglais, de français et de musique, trouvera à s'employer immédiatement dans une famille respectable.

Pour plus de renseignements, s'adresser à Mr. Joseph David, au No 127 rue Decatur. 30sept—6f

Demande d'associé.

ON demande, dans une maison établie depuis longtemps, un associé ayant un capital de $5000 à $10,000, comptant. On préférerait une personne qui connaît le commerce des marchandises sèches. Toutes les communications devront être confidentielles. S'adresser aux initiales H. T., Nouvelle-Orléans, Lne. 28sept—6f

Demande d'emploi par un Sucrier.

UN bon SUCRIER offre ses services pour faire la roulaison des cannes sur une habitation. Il pourra donner de bons renseignements. S'adresser par lettre à L. G., bureau de l'Abeille. 28 sept—6f

Demande de Cuisinière.

ON demande immédiatement, une CUISINIÈRE pour la Baie St-Louis. S'adresser dans l'après-midi, à partir de trois heures, au No. 134 de la rue Bourbon. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. 10 sept—

Demande d'emploi.

UN homme de trente-huit ans, natif de la Nouvelle-Orléans, parlant l'anglais et le français offre ses services comme commis, comme garçon de magasin ou comme homme de peine. Il se chargerait au besoin de cultiver un jardin et de soigner des chevaux. Bonnes références. S'adresser à Gaston C., bureau de l'ABEILLE. 10 sept—

INSTITUTIONS.

AVIS.

Nlle-Orléans, 29 Septembre 1875.

Collége de Spring Hill,

Près Mobile, Alabama.

LE 6 octobre ayant été fixé pour l'ouverture de la session de 1875-76, les familles et les tuteurs sont priés de se préparer de manière à ce que les enfants puissent quitter la ville par le train du matin de 8 heures, sous la garde d'un officier du collége.

Dans l'intervalle, on peut voir le révérend président, tous les jours, de 11 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, à l'angle des rues Baronne et Commune.

P. POURSINE & CO., agents, au No 140 de la rue Gravier. 30sept—jusq. 6 oct.

St.-Aloysius Academy

Dirigé par les frères du Sacré-Cœur

Coin Chartres et Quartier.

CETTE institution, si favorablement connue de tout le monde pour ses soins particuliers portés à l'éducation morale et chrétienne de ses élèves, sera ouverte le premier lundi d'Octobre. Les études comprennent les cours préparatoires et commerciaux.

Le Français, l'Allemand et la musique vocale sont compris dans les prix de l'enseignement. 19 sept—1m

JEFFERSON ACADEMY,

Au No 43 de la rue Bourbon, entre les rues Bienville et Douane.

—Dirigé par—

G. J. LORD.

LA session de 1875-76 de cette institution commencera le LUNDI, 27 septembre, époque de la rentrée des classes.

Pour les prospectus, &c., s'adresser à l'Academy. 4sept—2m

INSTITUT ST-LOUIS,

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme Matthey.

No 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

La réouverture des classes aura lieu MERCREDI, 1er septembre 1875. La directrice compte sur l'exactitude des élèves.

Le 1er octobre, il sera ouvert à l'Institut un cours théorique et pratique de langue espagnole, auquel pourront assister, au prix payé par les élèves, les jeunes dames et demoiselles qui le désireront. 27août—3mois

Collége Commercial de Dolbear

303............Rue du Canal............303

AU TROISIEME ETAGE, est ouvert, toute l'année, de 9 heures du matin à 9 heures du soir. On peut commencer n'importe quand, à prendre des leçons de tenue des livres, d'écriture, d'arithmétique, d'anglais, de français et d'allemand. L'institution reçoit, le jour et le soir des élèves de 8 à 60 ans. Classe de 4 à 5 heures, pour les dames.

LEVI DOLBEAR, président.

N. B.—Privilège d'élève à vendre. 8janv—1anM J D

H. CLOSTERMANN & BAYLE

IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES

40, RUE DE CHARTRES, Entre BIENVILLE & DOUANE.

LA maison la plus ancienne dans cette branche d'affaires. Son crédit et sa réputation en Europe et aux Etats-Unis la mettent à même de défier toute concurrence loyale. Un des associés établi en Europe, s'occupe exclusivement des achats de la maison. 11 août—1an.

Vor. MAIGNAN

NEGOCIANT - COMMISSIONNAIRE,

SEUL AGENT POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU

CHATEAU PAPE CLÉMENT.

Des VINS FINS de A. de LUZE & fils, et LARRONDE frères. Des COGNACS VINEYARD PROPRIETORS, GAUTIER Frères, SUTTON et GOLDENBURG. Importateur des EAUX-DE-VIE CASTILLON & Cie, des SHERRY et BURGUNDY PORT de PAUL EMILE THOMAS, B. REIG, MARIGO & Cie.; des SARDINES GILLET du GENIÈVRE LA CLOCHE ; de VINS ROUGES et BLANCS, en barriques, demi-barriques et caisses, FRUITS, CONSERVES, etc., etc., etc.

23 et 25 - - - - Rue Bienville - - - - 23 et 25

27 déc—1an NOUVELLE-ORLEANS.

CIGARES, CIGARES

Faits par Millions

No 71, RUE DE CHARTRES.

J'annonce respectueusement au public et au commerce en général que je viens d'ajouter à ma fabrication de CIGARES bon marché du pays, la fabrication d'un excellent CIGARE MEILLEUR, de la Havane d'un arôme et d'un goût exquis, que je vendrai exclusivement sous une nouvelle marque, LA HERMOSA, et dans des boîtes d'une forme spéciale, contenant chacune 50 cigares. Boîtes au détail à TROIS DOLLARS. Réductions libérales aux acheteurs en gros.

28 mars—6m F. HAEHNEL.

J. P. SARRAZIN,

Grande fabrique de tabac du Sud, à la vapeur.

Tabac à fumer, tabac à chiquer, tabac à priser, cigares et pipes de toute espèce.

Perrique fin à fumer et à chiquer, en carottes de 1, 2 et 3 1-2 livres ; articles fantaisie de tous genres pour fumeurs.

Reçu par les derniers arrivages, un bel assortiment de pipes, porte-cigares et porte-cigarettes comme du dernier genre.

Aux Nos 91 & 93 de la rue de Chartres, coin Conti, No 65 de la rue Poydras, coin Tchoupitoulas

Propriétaire de la fabrique de cigares de Jos. Queyron, No 69 de la rue Conti.

29 nov—1an NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

MANUFACTURE DE CIGARES.

A. SUAREZ FERNANDEZ,

informe le public que sa manufacture est située au No 113 de la RUE ROYALE, EN FACE DE LA MAISON D'ETAT.

Où il continuera à fabriquer les meilleurs CIGARES de tabac de la Havane pur ou du pays. Attaché à sa manufacture, il a un DÉPARTEMENT DE DÉTAIL où il vend ses cigares en quantité à la convenance des acheteurs et à des prix de gros. Ceux qui désirent de bons cigares à bon marché devront visiter son magasin. 31mars—6m DMJ

H. J. RIVET,

PHARMACIEN DROGUISTE, SUCCESSEUR DE E. MONTEUSE & CO,

a constamment en magasin un assortiment complet de DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, ARTICLES DE TEINTURERIE, PARFUMERIE, BANDAGES, MÉDICAMENTS PATENTÉS, Français, Anglais et Américains, EAUX MINÉRALES, naturelles et factices.

Les meilleurs SIROPS sont livrés au public avec du SODA WATER glacé, ainsi, EAUX DE VICHY et de BETHESDA glacées.

Le plus grand soin est donné à l'exécution des formules de MM. les médecins.

Agent pour le TEXAS COTTON WORM DESTROYER.

Dépôt central des célèbres BITTERS DE A. A. PEYCHAUD,

58 RUE DE CHARTRES, COIN BIENVILLE, NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

16mai—1an

AVIS.

Le tarif suivant des prix est adopté par les soussignés ; il doit prendre effet à dater du 1er octobre 1875 et continuer jusqu'au 31 août 1876.

COMPRESSION.

Pour les ports étrangers directement ou par voie de la côte, soit par steamer, navire à voiles ou chemin de fer, par balle ... 75 cts.

Pour les ports de la côte, par steamer, navire à voiles ou chemin de fer, par balle ... 60

PRIX POUR LES EXPÉDITEURS

Transport par dray au navire et travail, par balle ... 25

Travail pour embarquer les cotons, envoyés par les expéditeurs, par balle ... 10

Pour couvrir les trous d'échantillons, les couvertures devant être fournies par la presse ... 5

Pour couvrir les trous d'échantillons, les couvertures étant fournies par les expéditeurs ... 5

Pour le coton bande extra ... 12½

Sur le coton dont la marque du navire on n'a pas été désigné le jour où il a été pesé, pour l'entrepôt et le travail par balle, avec privilège d'y demeurer trois jours ... 25

Après l'expiration des trois jours, pour l'entrepôt pendant le premier mois en y comprenant les trois jours ... 25

COTON MARQUÉ DE PETITS NUMÉROS.

Sur le coton marqué de petits numéros les prix pour le travail et l'entrepôt à n'importe quelle époque du 1er octobre 1875 au 31 août 1876, par balle de ... 30

Charroi extra sur le coton renvoyé du navire, du steamer ou du chemin de fer, par voyage 12 1/2 cts, devant être payé par l'expéditeur, par balle ... 25

Travail à cet effet ... 10

Pour l'expédition du coton ... 10

Sur tout coton avec marque du navire ou en petite quantité transporté d'une presse à une autre à l'effet d'être mis à l'entrepôt ou compressé, ou embarqué sans avoir été compressé, par balle 25 cts. qui devront être payés par l'acheteur en délivrant le coton.

Le coton pris avec la marque originale du planteur, s'il est remis le jour où il a été reçu à la presse et pesé, sera délivré sans aucun frais.

Nouvelle-Orléans, 29 septembre 1875.

Levee Steam Cotton Press, J. C. Denis, Président.
Commercial Press, Smith & Goldsmith.
Penn Kentucky and Anchor Yard, Herndon & Kruebbhaar.
Canal Street Press, J. C. Van Wickle.
Orleans, Shippers', Pelican and Crescent City Presses, Sam Boyd & Co.
Virginia Press, Lewis & Lynd.
Alabama and Factors' Presses, S. Hayward.
Louisiana Press, E. K. Bryant.
Atlantic Press, M. J. Zunts & Co.
Jackson Press, O'Brien & Co.
Fire Proof Press, J. P. Moore.
Planters' Press, Abbatt, Randolph & Johnston.
Union Press, A. P. Mason.
Natchez Press, L. A. Levy, Jr.
Empire Press, Warren Ewen.
Terrell Press, R. Terrell.
Cooper Press, S. C. Coulon. 30sept

Gerome M. Borges

LE ROI DES VENDEURS D'HUITRES,

AFIN de mieux satisfaire ses amis et le public en général, a transporté son salon d'huîtres du Gem à son nouveau Oyster Bay, THE ACME, Nos 9 et 11 rue Royale, près Canal. 19sept—1m

Dr. ALFRED MERCIER,

CONSULTATIONS tous les jours, de 10 heures à midi, 120 rue Girod, entre Baronne et Dryades. Résidence : 181 rue du Camp, encoignure Julia. 7 avril

Cabinet de Lecture.

No 117 Rue de la Douane, entre Royale et Bourbon.

LE Cabinet de Lecture comprend tous les romans des meilleurs auteurs, ainsi que les dernières publications de tout genre—Romans, voyages, histoire, critique, &c.

CONDITIONS :

1 an $6 00—6 mois $4 50—3 mois $2 00—1 mois 75cts.

Articles de bureaux, Journaux d'Europe et d'Amérique. 5 sept—1m.

MAISON P. MALLARD

En liquidation,

55............RUE ROYALE............55

DEVANT clore sous peu sa liquidation, M. Mallard invite de nouveau toutes les personnes qui désirent monter leur maison, de venir s'assurer par elles-mêmes, avant d'aller ailleurs, de l'avantage offert sous tous les rapports, du choix et du bas prix de ses articles d'ameublement, tels que chambres à coucher, parloir, salle à manger, salons, rideaux, stores, articles de fantaisie et d'ornements, papier peint, &c., &c., &c. 4sept—1m

FRANÇOIS KROLL,

Professeur de Musique,

123 - - - rue Bourgogne - - - 123

Leçons de Violon, Piano, Solfège et Harmonie.

PRIX : Leçons particulières ... par mois $8. Demi Leçons ... Leçons collectives ...

Aussi : Transcription pour musique de chant et d'instruments en général. 24août—2mois

ORDONNANCE GRATUITE

pour la guérison de la débilité nerveuse, de la faiblesse, de l'épilepsie, de l'ivrognerie, des catharrhes, de l'asthme et de la consomption.

S'adresser au PROFESSEUR WIGGIN, de Charlestown, Mass.

Tout pharmacien peut exécuter l'ordonnance. 7juil—1an

Charbon! Charbon!! Charbon!!

H. & C. TYLER, au No. 9 de la rue Carondelet, livrent du charbon Pittsburg, Anthracite et Cannel aux familles, aux fabriques, aux bateaux, etc.

Aux plus bas prix du marché 1er sept 3m

Hy. J. MONTAGNET,

(Successeur d'ALF. LAINÉ, agent)

MARCHAND DE CHARBONS

Pittsburg, Anthracite et Cannel Anglais.

Il approvisionne promptement les familles et les bateaux à vapeur. Son dépôt est sur la Levée, au ferry du 3e district, son bureau, No 157 de la rue Commune près Carondelet, Nlle-Orléans. Les ordres sont reçus à l'un ou l'autre endroit. Il vend le charbon au prix courant du marché et le livre, sans frais de charroi, dans toutes les parties de la ville. 1er sept—3m

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 5 OCT. — CLASSE No 437

76 73 60 54 06 55 25 28 34 49 46 70 68

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, les soussignés ont signé le 5 Oct. 1875

H. PERALTA, ADAM GIFFEN, Commissaires.

Méfiez-vous des Agences Loterie.

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general, that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Customhouse streets to No 56 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twelve years, and hopes for the continuance of the same.

JOHN T. DUFOUR, No 56 Exchange Alley

Avis aux Contribuables.

LE soussigné a transporté son bureau du No 54 Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane au No 56 même Passage. Il profite de cette occasion pour remercier sa clientèle et le public en général du bienveillant patronage qui lui a été accordé depuis douze ans. Il fera tous ses efforts pour continuer à donner pleine satisfaction au public en général.

1er oct.—1m. JOHN T. DUFOUR, No 56 Passage de la Bourse.

Gages. Gages. Gages.

JE prie respectueusement les personnes qui auraient quelques dépôts chez le soussigné, ou dont les intérêts seraient arriérés d'avoir à régler d'ici au 30 courant.

Tout article forfait sera vendu invariablement à l'encan.

P. S.—Les ventes commenceront positivement le 30 courant et jours suivants au coin Conti et Bourbon. 19 sept— J. ANGLADE.

Société de St-Maurice, Casernes et Versailles.—Les membres de cette société sont avertis que la réunion générale qui était annoncée pour Jeudi 23, n'aura lieu que le 30 courant. Par ordre du Président, TH. FOREST.

L. ARLAUD, Secrétaire. 25sept—

AVIS.—New-Orleans Credit Foncier Association.—Nouvelle-Orléans, 29 septembre 1875. Bureau No 46 de la rue Decatur.—Les actionnaires de cette société sont priés de passer au bureau, le LUNDI, 11 octobre prochain, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, à l'effet d'élire des directeurs pour l'année courante.

25sept—15f. A. SAULET, Secrétaire.

Office du Bienville Oil Company.—No 25 rue Carondelet.—L'élection annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu, le LUNDI, 11 octobre 1875, de 10 heures A. M. à 3 heures P. M., au local No 25 rue Carondelet.

A. BENJAMIN, Secrétaire.

Nlle-Orléans, 25 septembre 1875. 25 sept—au 11 oct.

Liquidation! Liquidation!

E. F. MIOTON,

No 47 rue Royale.

Faïences! Porcelaines! Verreries!

PLAQUES et ARTICLES DE MENAGE.

Désirant me retirer des affaires, j'offre à partir de ce jour à des prix bien au-dessous du cout mon STOCK entier de marchandises consistant en Faïences, Porcelaines, Verreries, articles mélangés, articles pour familles, hôtels, restaurants, bateaux, etc.

J'invite spécialement les marchands de la campagne à venir examiner mon STOCK avant d'acheter ailleurs, convaincu qu'ils trouveront chez moi à s'approvisionner à des prix, soit en détail, soit en bloc.

Je disposerai à l'amiable du contenu de mon vaste magasin pour du comptant à vil prix jusqu'au 30 mars prochain et à partir du 1er mai je liquiderai le reste à l'encan par le ministère de Mr. Jno. G. Monroe, encanteur.

6sept—3m. E. F. MIOTON.

Propriétés à vendre et à louer

Grocerie à vendre pour cause de départ.

Une GROCERIE située dans le second District, bien achalandée, faisant de bonnes affaires.

S'adresser pour plus amples renseignements sur les lieux, encoignure Bourbon et Bienville et à la grocerie encoignure Douane et Dauphine. 5 oct—6f

A Louer.

Le magasin No 71 de la rue Vieille-Levée, livrer le 1er octobre 1875. S'adresser à OSCAR CHOPIN, No 66 de la rue Carondelet.

28sept—

A vendre.

A VENDRE au chantier de bois de construction (Star Planing Mill and Lumber Yard), au coin des rues Calliope et Remparts :

Bois pour plancher (flooring) à $17 50 les mille pieds, livré.

Planches pour plafond (ceilling) à $13 00 les mille pieds, livré.

S. W. Boards à $13 00 les mille pieds, livré.

Conditions—Comptant. NICHOLAS CONNELL.

11juin—1an DMarJ

A Louer.

La maison nouvellement réparée située rue Kerlerec, entre Claiborne et Derbigny, venant immédiatement après celle du coin Derbigny. S'adresser au No. 73 de la rue de Chartres, ou rue de l'Esplanade No 64. 9 sept—

Mme Vve FERARI,

ACCOUCHEUSE,

Reçue par la Faculté de Paris.

INFORME les Dames qu'elle continue à donner ses soins à la pratique des accouchements et traitements des maladies.—Consultations tous les jours, à midi, en son domicile, rue d'Orléans 102. On prend des pensionnaires à prix modérés. 5août—6m—D Mar J